

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_05_27

Séance du 14 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 1 procurations

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mai à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 3 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Mikaël BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

Absents excusés : Christian CONAND → procuration à Jean-Pierre MERCIER
Céline THEVENOUX
Isabelle VAUDRAY

Absent : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Jean-Pierre MERCIER

OBJET : REFECTION DU FOUR DE LA MANISSIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le four de la Manissière est en mauvaise état et qu'il y a lieu de procéder à sa rénovation.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis de l'entreprise BERTULESSI J. CARRELAGE pour un montant de 15 720.24 € TTC.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée :

- que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter une subvention de l'ordre de 30 % du montant HT auprès du Département, au titre du petit patrimoine local
- que les travaux sont programmés en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réfection du four de la Manissière,

DECIDE de confier les travaux de réfection, à l'entreprise BERTULESSI J. CARRELAGE, 279 rue de Saint-Alban - 01470 Briord - pour un montant de 15 720.24 € TTC, qui sont programmés en 2026

DECIDE de solliciter une subvention de 30% auprès des services du Département au titre du petit patrimoine, par l'établissement d'un dossier,

CHARGE Monsieur le Maire de signer et passer la commande des travaux et d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'établissement et au dépôt du dossier de demande de subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

